

DÉLIBÉRATION N° CS 2026-04-030

VALORISATION DE L'ÉNERGIE FATALE ISSUE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE) DE PAILLÉ / AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 26

Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier Cyclab, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Béatrice DEPIETS-LACAULE – Anne-Sophie DESCAMPS – Barbara LUCAS-ARGENTIERI
Isabelle BENOIST

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Thierry GEORGEON – Loïc GIRARD – Pascal LAVERGNE – Jacques TROUVAT
Julien GOURRAUD – Jacky RAUD – Patrick BOUILLON – Stéphane GOMEZ – Mickaël LIGNÉ
Jérôme GARDELLE – Jean MOUTARDE – Raymond DESILLE – Pascal MAGINOT – Philippe COTTENNEC
Sylvain BARREAUD – Jean-Pascal VIALE – Nicolas BONCENS – Sylvain AUGERAUD – Laurent GALLIOT
Sébastien MAZEDIER – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Sylvie YOU

Messieurs Stéphane CHEDOUTEAUD (*excusé*) – Frédéric ÉMARD (*excusé*) – Thierry CARPENTIER
Michel PELLETIER (*excusé*) – Jean-Paul HÉRAUDEAU – Franck MUSSILLIER – Éric BERNARDIN
Alain RENOUX

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

04 juin 2026

Affichage de la convocation le : (*Art. L2121-10 du CGCT*)

04 juin 2026

Publication (affichage) ou notification du :

16 juin 2026



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le syndicat mixte Cyclad relatif à la valorisation de l'énergie fatale de l'unité de valorisation énergétique de Paillé,

Considérant la proposition de EON de mettre en place un système de valorisation énergétique de la chaleur via un système ORC (Cycle de Rankine), afin de valoriser les 2,5MW th de chaleur fatale et pouvoir bénéficier d'une exonération du seuil le plus bas de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes,

Considérant que la proposition faite permettrait au syndicat mixte Cyclad :

- De valoriser l'énergie fatale afin de permettre d'accéder à une Taxe Générale sur les Activités Polluantes à taux réduit,
- De ne pas demander d'investissement en direct au syndicat mixte Cyclad,
- D'apporter une solution de valorisation de la chaleur fatale sur une période de 20 ans,
- D'engager l'entreprise EON sur le suivi et la maintenance de l'ORC comme présenté,
- De faire porter les risques techniques, financiers et performanciers de l'ORC par EON,
- D'avoir un paiement conditionné aux résultats (performance, usage, disponibilité),
- De bénéficier dès 2027 de cette valorisation énergétique complémentaire et de cette TGAP à taux réduit,

Ces explications entendues, Monsieur le 3^{ème} Vice-président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
26 membres présents, 26 membres votants, à l'unanimité,**

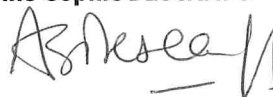
- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 3^{ème} Vice-président à signer les conventions relatives à la vente de chaleur et le rachat de l'électricité,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 3^{ème} Vice-président à prendre et à signer toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Président,
Raymond DESILLE



Fait à Surgères, le 16 juin 2026

Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

